

DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 06 décembre 2011

N/Réf. : CODEP-MRS-2011-067251

**Monsieur le directeur du CEA CADARACHE
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE**

Objet : Contrôle des Installations nucléaires de base INB 171
Inspection n° INSSN-MRS-2011-0704 du 25 novembre 2011 à Cadarache

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 40 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006, une inspection de l'INB 171 (AGATE) a eu lieu le 25 novembre 2011 sur le thème « Visite générale ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 25 novembre 2011 a eu pour objet une visite générale de l'installation centrée sur la gestion du projet de construction et de mise en service. Les inspecteurs ont plus particulièrement examiné la gestion des prestations des lots électricité, contrôle commande et tuyauterie sur lesquels d'importantes difficultés ont été rencontrées, qui ont entraîné un retard significatif du projet. Les inspecteurs ont examiné les conséquences possibles des défaillances des fournisseurs sur la sûreté de l'installation.

Le CEA a mis en place des dispositions compensatoires, dont la surveillance renforcée des prestataires et la gestion des écarts, qui sont apparues satisfaisantes au regard de l'arrêté qualité du 10 août 1984. L'efficacité de ces mesures, qui a permis de ne pas accentuer les retards, ne pourra être totalement établie qu'au moment de l'autorisation de mise en service. L'ASN restera vigilante sur la qualité des dossiers de synthèse qui lui seront transmis à cette occasion.

Les inspecteurs ont effectué une visite d'ensemble de l'installation.

Cette inspection n'a pas donné lieu à des constats d'écart notables.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à demandes portant sur des actions correctives.

B. Compléments d'information

L'INB 35 située sur le site de Saclay dispose de procédés et d'équipements similaires à ceux de l'installation AGATE. Cette INB ayant effectué sa mise en service, il y a lieu de partager le retour d'expérience des opérations de démarrage des équipements. L'événement significatif du 30 août 2011 est à examiner.

- 1. Je vous demande de m'informer des enseignements que vous pourrez tirer de la phase de mise en service de l'INB 35.**

C. Observations

Cette inspection n'a pas donné lieu à observations.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ce point au plus tard le **31 janvier 2012**. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le Chef de la Division de Marseille

Signé par

Pierre PERDIGUIER